

## LE LEROT

(*Eliomys quercinus*)



**Ordre:** Rongeurs

**Famille:** Gliridés

**Taille:** 10 à 17 cm + 9 à 12 cm de queue.

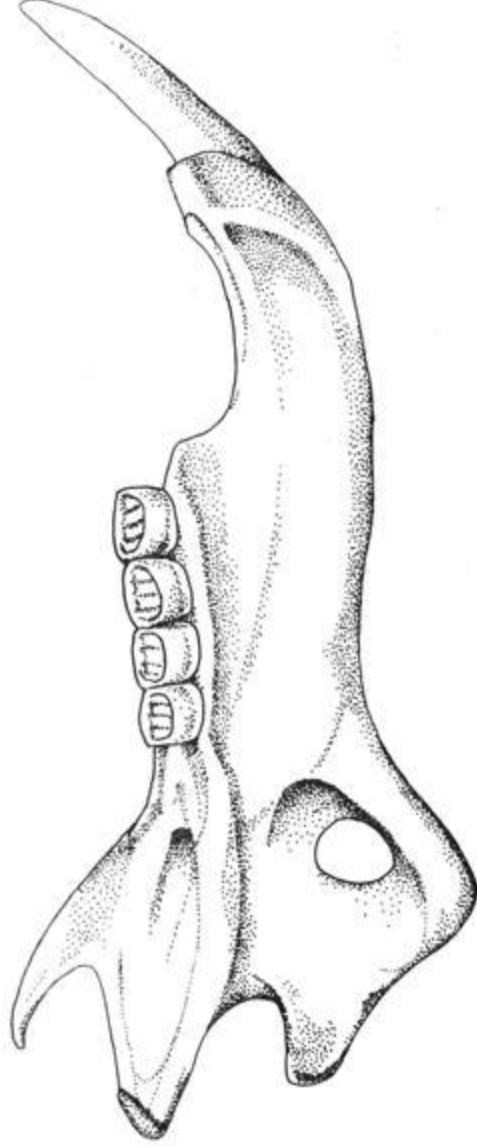
**Poids:** de 40 à 120 grammes.

**Robe:** dos et flancs brun-gris, parfois mêlés de roux, joues et ventre blancs.

**Formule dentaire:**

Inc.1/1 + Can.0/0 + Prémol. 1/1 +

Mol. 3/3.



**Particularités:**

grandes oreilles, longue queue très velue munie, à son extrémité, de poils plus longs, blancs et noirs, formant une sorte de plumet terminal. Bandeau noir en lunettes sur les yeux. Molaires carrées, en cupules striées transversalement. Présence d'une «fenêtre» à la mandibule.



### Signes de présence

**-Nid:** boule d'une quinzaine de centimètres de diamètre, généralement construite de manière assez lâche et constituée de matériaux divers. En forêt, les nids sont souvent faits de mousse et de grandes quantités de feuilles mortes. Au voisinage des habitations, les lérots utilisent une gamme très étendue de matériaux et ne dédaignent pas un certain confort: laine, papier, brindilles en tous genres, mousses, plumes de volaille et même laine d'acier ou de verre !!! Les nids se trouvent principalement dans les lierres touffus, les creux d'arbre, les vieux tas de bûches, les amas de blocs rocheux, dans les faux plafonds des cabanes forestières, à l'abri d'une ruine ou... d'un nichoir. Parfois, un vieux nid d'oiseau (grive ou pie p. ex.) sert d'assise.

**-Crottes:** se trouvent en abondance dans les nids.

### Reproduction

**-Epoque:** mises bas en mai et juin principalement.

**-Gestation:** 21 à 23 jours.

**-Nombre de jeunes:** 1 à 7 par portée, le plus souvent 3 à 4; une portée annuelle, parfois deux.

**-Maturité sexuelle:** vers 9 à 10 mois, c'est-à-dire au printemps qui suit l'année de leur naissance.

**-Espérance de vie:** 5 à 6 ans.

**-Hibernation:** fin octobre à fin mars.

### Statut de protection

**-Europe:** annexe III de la Convention de Berne: espèce protégée, pouvant faire l'objet de prélèvements si la densité de ses populations le permet.

**-Région wallonne:** espèce protégée depuis mars 1983.

### Répartition géographique

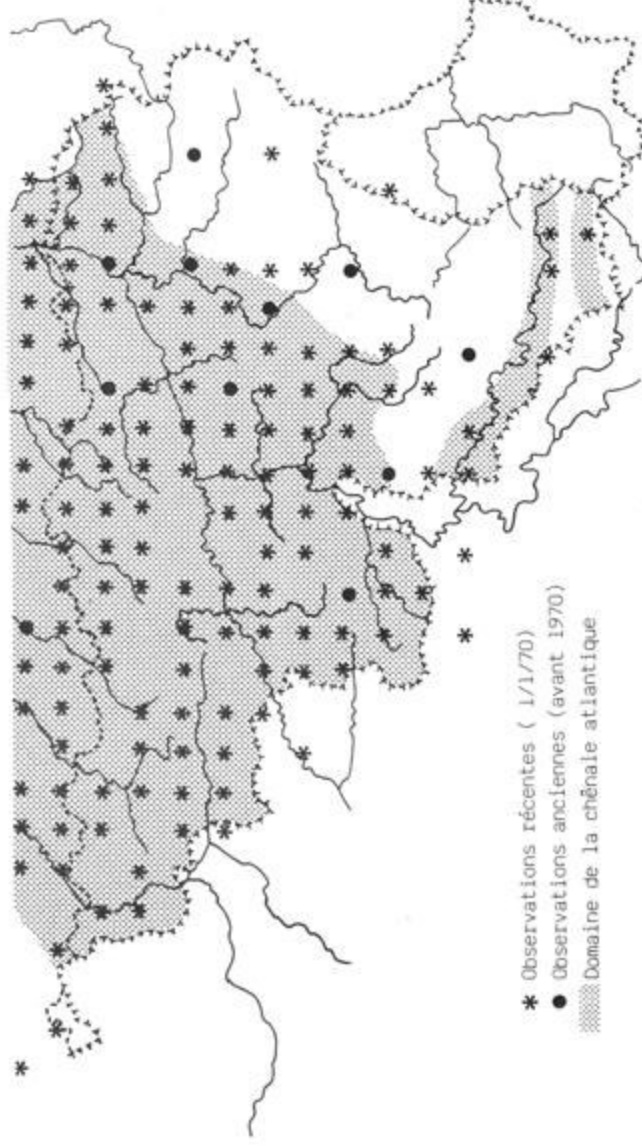
**-En Europe:**

L'aire de répartition du lérot s'étend de l'Afrique du Nord à la Finlande et de l'Atlantique à l'Oural. L'espèce est cependant absente des îles britanniques, de Scandinavie, de toute la région des Balkans et de toutes les plaines des Pays-Bas, du Nord de l'Allemagne et de la Pologne. En altitude, on le trouve du bord de la mer à l'étage subalpin, où il dépasse souvent 2000 m. Il est présent dans la plupart des îles de la Méditerranée occidentale.



### En Belgique:

Le lérot occupe pratiquement toute la Belgique mais les observations au nord de la ligne Courtrai-Hasselt sont très rares, sauf le long de la côte depuis le Westhoek jusqu'à Zeebrugge. En Ardenne, sa présence semble limitée à certains fonds de vallée. En fait, sa répartition correspond assez bien aux domaines de la chênaie atlantique et de la chênaie à charme.



### Régime alimentaire

Le lérot a un régime extrêmement varié. En fait, il est polyphage, grand dévoreur de fruits mais aussi très souvent prédateur. Cherchant sa nourriture aussi bien à terre que dans les frondaisons, il mange tout ce qui lui tombe sous la dent: bourgeons, fruits de toutes sortes (particulièrement mûres et myrtilles, mais aussi cornouilles, cenelles, cerises, prunes, pommes, sorbes, noisettes et faïnes), insectes, myriapodes, araignées, mollusques ou petits vertébrés auxquels il peut faire la chasse. Il n'est pas rare qu'il visite des nids d'oiseaux cavernicoles et qu'il s'installe dessus après en avoir dévoré les occupants: oeufs, couveuse ou nichée... Il raffole également de miel. En captivité, il accepte de manger de la viande crue et capture sans difficulté des souris vivantes introduites dans sa cage. Il peut également consommer des cadavres frais.

### Habitat

Le lérot peut se trouver dans une très grande variété d'habitats. Parmi nos gliridés, il est incontestablement celui qui a l'amplitude écologique la plus grande. Pour autant qu'il puisse disposer d'abris (blocs rocheux, couvert végétal suffisant, ruines, grenier...) il peut habiter haies, parcs, jardins, vergers, aussi bien que dunes côtières ou cœur des massifs boisés. Il pénètre volontiers dans les grottes où il hiberne parfois et dans les maisons où il visite les greniers et les réserves de fruits.

### Territoire-Comportement

Comme les autres gliridés, le lérot est un hibernant vrai (voir fiche «Muscardin»). Cependant, il arrive qu'il entre en léthargie également en été, lorsque la température tombe sous 12-14 °C. On connaît relativement peu de choses sur la vie sociale du lérot si ce n'est qu'il vit plutôt en clans familiaux occupant des territoires stables, de 2 à 3 hectares. Il peut hiberner en groupes allant jusqu'à plus de 20 individus. Ses vocalisations sont variées. Elles vont de chuintements et de glossements assez sourds à des cris perçants.



## Prédateurs, Parasites

Les prédateurs du lérot sont tous les rapaces nocturnes, de la chouette chevêche au hibou grand-duc. Au nombre de ses ennemis, figurent aussi les carnivores, notamment les mustélidés. En Belgique, son parasite principal est la puce de l'écureuil, *Monopsyllus sciturosum* mais il est également porteur d'un pou (Schizophilhirus pleurophaeus) et d'une puce (*Myoxopsylla laevranti*) spécifiques des gliridés. Comme c'est le cas pour le muscardin, ces puces sont surtout abondantes dans les nids. Ceux-ci hébergent fréquemment des parasites d'oiseaux, principalement *Dasyptillus gallinulae* et *Ceratophyllus gallinae*, ainsi que des puces «transfuges» que l'on trouve habituellement sur d'autres rongeurs voire même sur des insectivores.

## Menaces

Contrairement aux représentants des Microtidés (campagnols) et des Muridés (rats, souris, mulots...), le lérot ne développe pas de pullulations et la densité de ses populations n'est jamais très importante, même si ponctuellement, il peut parfois être abondant. Néanmoins, ses effectifs peuvent fluctuer au point qu'à certaines époques, il semble avoir pratiquement disparu de toute une région. Les raisons de ces fluctuations ne sont pas connues.

### -Piégeage et destruction

Le lérot n'est pas spécialement pourchassé ni piégé. Occasionnellement, il est considéré comme un hôte indésirable des nichoirs à passereaux et, à ce titre, éliminé, ce qui est désormais interdit du fait de la protection légale dont il bénéficie.

### -Toxiques

L'utilisation de rodenticides au voisinage des habitations pourrait, à première vue, porter préjudice au lérot. Il s'avère toutefois que cet animal est beaucoup plus résistant à ces produits que d'autres rongeurs de poids équivalent.

### -Modifications de l'habitat

Dans nos régions, le lérot subsiste mal en l'absence de tout couvert arboré ou buissonnant.

## Protection et conservation

En Belgique, le lérot est en limite d'aire. Il est donc vraisemblable qu'il soit plus sensible à certains facteurs de risque qu'un peu plus au sud.

A proprement parler, la survie de l'espèce n'est pas spécialement menacée en Région wallonne mais la situation pourrait se dégrader si aucune attention ne lui est accordée. Parmi les mesures favorables, nous mentionnerons:

- le maintien ou la restauration d'une grande diversité au niveau du couvert forestier;
- la préservation des formations de lisnières et des vieux vergers;
- le respect des vieux arbres creux;
- le respect scrupuleux des dispositions légales de protection.

## Pour en savoir plus...

Foppen, R. (1991).- Alarm voor de eikelmuis in Nederland. *Zoogdier*, 2 (4): 22-26.

Foppen, R.P.B., Bergers, P.J.M. & Van Gelder, J.J. (1989).- Het voorkomen van de eikelmuis *Eliomys quercinus* in Nederland. *Lutra*, 32: 42-52.

Le Louarn, H. & Spitz, F. (1974).- Biologie et écologie du lérot *Eliomys quercinus* dans les Hautes Alpes. *Terre & Vie*, 28: 544-563.

Libois, R. (1977).- Note sur la répartition des Gliridae en Belgique. *Naturalistes belges*, 58: 260-265.

AUTEURS: Roland Libois (Centrale Mammalogique Aves et Institut de zoologie de l'Université de Liège);  
COORDINATION: ir P. Dewolf. - CONCEPTION: R. Libois. - DESSINS: A.M. Massin. - PHOTO: R. Rosoux.  
MISE EN PAGES: P. Feron. - EDITION: - Service de la Conservation de la Nature et des Espaces verts du Ministère de la Région wallonne (1994).

DIFFUSION: Service Documentation et Communication de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement - 15, Avenue Prince de Liège - 5100 - Namur.



CONSERVATION DE LA NATURE